

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2016/2017

Paiement à la gestion du 25 avril au 4 mai 2017

MOIS DE MAI / JUIN 2017

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	21jours X 1,98 €	41,58 € ARRET CANTINE 27 JUIN 2017

Le règlement se fait en espèces ***SE MUNIR DE MONNAIE*** ou par chèque .
Le chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du Collège de Ste ANNE** avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur
présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés.
Sous ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Il est demandé de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU
COLLEGE RUBRIQUE GESTION**